

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU		Date d'inspection Le 14 janvier 2026
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de permis 2016577
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8		Numéro de téléphone (506) 874-8857
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
L'inspectrice observe les enfants jouer des jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains, le dîner (fourni par l'exploitante) ainsi que le repos. L'exploitante indique que les enfants sont sortis ce matin pour une marche et qu'ils sortiront dehors en après-midi. Le ratio est respecté durant l'inspection, cependant un enfant scolaire n'est pas présent, car l'inspectrice est sur les lieux avant son arrivée en après-midi.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 janvier 2026

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"